



Syndicat National des Praticiens Hospitaliers Anesthésistes Réanimateurs

Membre adhérent et fondateur de l'Intersyndicat National des Praticiens Hospitaliers, **INPH**

Membre adhérent de la Fédération Européenne des Médecins Salariés, **FEMS**

Membre adhérent et fondateur de la Fédération de la Permanence des Soins Hospitalière **FPSH**

Docteur Michel Dru
Président

Docteur Nicole Smolski
Vice-Présidente

COMMUNIQUE DE PRESSE du 10 juin 2008 SCHIZOPHRENIE OU MALHONNETETE POLITIQUE ?

Le 9 juin 2008, lors de la réunion du Conseil des Ministres de l'Europe, la France a voté les modifications de la Directive Européenne n° 2003/88/CE sur le temps de travail, ouvrant **une brèche dangereuse pour la santé et la sécurité des médecins et de leurs patients.**

Les effets d'annonce de Xavier Bertrand, ministre du travail : «L'heure est clairement à la relance de l'Europe sociale » et l'amalgame avec les travailleurs intérimaires ne parviendront pas à **cacher la vraie réalité et les conséquences du vote d'hier** : l'introduction de temps médical inactif en garde qui ne sera pas inclus dans le temps de travail, le report du repos de sécurité dans un délai raisonnable, l'allongement possible de la durée de travail jusqu'à 60 voire 65 heures constituent une agression caractérisée et inacceptable contre nos conditions de travail et la prise en charge des patients.

Face à un vote qui engage fortement la France, à 3 semaines de la Présidence française, que vaut un discours rassurant de tel ou telle ministre ? Les promesses n'engagent que les crédules qui veulent bien y croire. Les ministres passent, mais **la pénibilité de notre exercice reste avec ses conséquences irrémédiables.** Le grand écart réalisé par les pouvoirs publics français est une position inconfortable qui ne pourra être tenue longtemps. Le SNPHAR n'est pas dupe au point d'imaginer que ce qui est voté à l'échelon européen, ne sera pas appliqué tôt ou tard à l'échelon national.

Le SNPHAR prévient qu'**en cas de mise en application de ces modifications, l'activité de la permanence des soins s'effectuera de manière différée en respectant la durée maximale journalière de travail de 13 heures.** Lors des prochaines élections européennes de 2009, le SNPHAR saura également rappeler aux praticiens hospitaliers, **les promesses non tenues du candidat N. Sarkozy, lors de sa campagne électorale.** Le SNPHAR ne permettra pas que soient remises en cause les conditions actuelles d'exercice médical hospitalier sans **réponse nationale voire européenne.**

Nous en appelons solennellement au Parlement Européen, désormais seul rempart pour protéger notre exercice professionnel, notre santé, et l'attractivité des carrières médicales du service public hospitalier.

Dr Michel Dru
Président du SNPHAR

Dr Nicole Smolski
Vice-Présidente du SNPHAR

SAMU 94 -Hôpital Henri Mondor
51 Av. de Lattre de Tassigny
94010 Créteil Cedex
tél. 01 45 17 95 00
✉ michel.dru@snphar.fr

Service d'anesthésie-réanimation
Hôpital de la Croix Rousse
69004 Lyon Cedex
tél. 04 72 07 10 17
✉ nicole.smolski@snphar.fr